

Le Programme de Modernisation de la Billettique :

Des innovations techniques pour adapter l'offre tarifaire aux pratiques de mobilité.

Moderniser l'offre billettique : une priorité du STIF

Le STIF et les transporteurs sont engagés dans une démarche d'harmonisation des pratiques et des outils billettiques en Ile de France. Cette démarche s'est traduite en 2015 par le lancement du Programme de Modernisation de la Billettique.

Le Programme de Modernisation de la Billettique vise à déployer de nouvelle solutions offrant plus de flexibilité pour les usagers et pour le STIF :

- des services plus pratiques : disparition du ticket magnétique remplacé par des supports sans contact (NFC), rechargement ou remplacement de la carte Navigo par le smartphone.
- la tarification à l'usage (« pay as you go ») apportant davantage de flexibilité et permettant des offres adaptées aux besoins de catégories d'usagers spécifiques (seniors, ménages modestes; voyageurs fréquents, touristes...)

Pour réaliser cette ambition, le STIF va bâtir une nouvelle billettique à l'image de celles des grandes métropoles mondiales.

La tarification à l'usage, source de flexibilité

La tarification à l'usage, couramment appelée « pay as you go », consiste à payer ses déplacements en validant une carte en entrée et en sortie. La tarification à l'usage apporte aux usagers occasionnels le confort de la carte sans contact multimodale réservé jusqu'ici aux abonnés.

La tarification à l'usage donne à l'autorité organisatrice une grande flexibilité tarifaire avec toujours le même geste simple de validation par l'usager.

Avec le Grand Paris Express qui aura doublé en 2030 la longueur des lignes de métro, la distinction tarifaire entre métro, train et RER va disparaitre. A chaque trajet ferré sera associé un niveau de prix en fonction de la distance. Des réductions pourront être accordées en heures creuses.

En développant la tarification à l'usage, le STIF entend donc se donner des marges de manœuvre tarifaires lui permettant, dans un souci d'équilibre financier, de différencier le prix des déplacements en fonction de leurs coûts pour la collectivité.

Des offres mieux adaptées à la diversité des usages

Les usagers des transports publics présentent des profils variés et leurs pratiques évoluent. La tarification doit pouvoir s'adapter à chaque public.

Aujourd'hui, par exemple, la tarification du ticket t+ ou du billet OD est l'offre tarifaire commune aux 2 millions de seniors franciliens, d'une part, et aux 20 millions touristes qui empruntent les transports d'Île de France, d'autre part. La nouvelle billettique permettra de concevoir pour ces deux publics des traitements tarifaires différents.

1/2 7 mars 2017

Le post-paiement

Le Plan de Modernisation de la Billettique prévoit à terme deux modes de tarification à l'usage : le prépaiement (porte-monnaie transport) et le post-paiement.

Le post-paiement sera déployé dès 2019 sur les bus, tramways et métros, puis sera étendu aux trains. Le principe en sera le suivant : l'usager paiera en fonction de sa consommation réelle de transport ; les caractéristiques de ses trajets seront collectées à chaque validation et feront l'objet d'une facture en fin de mois, sur le modèle des cartes de péage autoroutier.

Le post-paiement sera accessible aux usagers sur deux supports NFC : la carte Navigo et le smartphone. Pour y avoir accès, il suffira de signer une autorisation de prélèvement, comme aujourd'hui pour le forfait Navigo annuel.

De nouveaux supports billettiques

La carte Navigo faite pour durer 10 ans est le support de tous les abonnés mais elle ne répond pas aux besoins des clients occasionnels. En effet, il faut se procurer physiquement la carte et celle-ci à un coût trop important pour un besoin ponctuel. Le STIF prévoit de vendre des titres sur d'autres supports.

Le smartphone qui rend déjà beaucoup de services aux voyageurs permettra de payer dans les transports publics. Il remplacera à la fois l'automate de vente et la carte Navigo. Le premier produit vendu sur smartphone sera le carnet de ticket qui est le titre le plus utilisé en dehors des abonnements.

Le carnet de ticket sera aussi bientôt vendu sur une carte légère moins couteuse que la carte Navigo.

Enfin, le STIF prépare l'utilisation directe de la carte bancaire sans contact sur les valideurs. Le client pourra donc utiliser les transports publics simplement en validant sa carte bancaire à l'entrée et à la sortie du réseau.

2/2 7 mars 2017